

COMMUNE DE BOISSEUIL

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 23

L'an deux mil vingt et un, le 10 décembre, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2021

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON
Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD
Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M.
NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M.
VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme ASTIER Martine, M. EJNER
Pascal, M. ZBORALA Bernard.

Affiché le : 15/12/2021

ABSENTS : Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à Mme BOUCHON Véronique),
Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), Mme MOUMIN Manon
(Pouvoir Mme COQUEL Laure), Mme WISSOCQ Mathilde (Pouvoir à Mme
BOURGEOIS Annick), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à Mme ASTIER
Martine), Mme DEBAYLE Michèle (Pouvoir à M. EJNER Pascal).

Secrétaire de séance : M. Gino NARAIN

6. Décision modificative n°1 du budget principal 2021 de la commune.

Une décision modificative du budget primitif 2021 doit être adoptée pour les raisons suivantes :

- les chapitres globalisés d'ordre n'ont pas équilibrés au stade de la prévision concernant les provisions pour litiges et l'aménagement du terrain « éco-pâturage » à Poulénat,
- une augmentation du chapitre 012 doit être réalisée en raison d'un potentiel dépassement des charges de personnel.

Les ajustements budgétaires, à dépenses et recettes constantes, seront réalisés comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
Chapitre et article	Libellé	Montant voté	DM n°1	Montant total
042 / 6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	0	+ 25 000	25 000
Chapitre 011 / article 615221	Services extérieurs - bâtiments publics	35 953	- 25 000	10 953
Chapitre 012/article 6331	Impôts, taxes et versements assimilés - Versement mobilité	11 600	+500	12 100
Chapitre 012/article 6332	Impôts, taxes et versements assimilés - Cotisations versées au Fonds National d'Aide au Logement	4 300	+100	4 400
Chapitre 012/article 6336	Impôts, taxes et versements assimilés - Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale	23 000	+2000	25 000
Chapitre 012/article 6411	Charges de personnel - personnel titulaire	770 000	+2000	772 000
Chapitre 012/article 6413	Charges de personnel - personnel non titulaire	215 500	+1500	217 000
Chapitre 012/article 6451	Charges de personnel - cotisations URSSAF	158 000	+6000	164 000
Chapitre 012/article 6453	Charges de personnel - cotisations aux caisses de retraites	211 000	+300	211 300
Chapitre 012/article 6454	Charges de personnel - cotisations aux ASSEDIC	8 000	+900	8 900
Chapitre 012/article 6455	Charges de personnel - cotisations pour assurance du personnel	37 000	+1000	38 000
Chapitre 012/article 6456	Charges de personnel - versement au FNC du supplément familial	2 500	+600	3 100
Chapitre 012/article 6458	Charges de personnel - cotisations aux autres organismes sociaux	2 600	+100	2 700
Chapitre 011 / article 60611	Services extérieurs - eau	13 310	-4000	9 310
Chapitre 011 / article 60622	Services extérieurs - carburants	14 450	-2000	12 450
Chapitre 011 / article 60631	Services extérieurs - fournitures d'entretien	18 400	-3000	15 400
Chapitre 011 / article 6135	Services extérieurs - locations mobilières	20 107	-1000	19 107
Chapitre 011 / article 6156	Services extérieurs - maintenance	60 130	-5000	55 130

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES				
Chapitre et article	Libellé	Montant voté	DM n°1	Montant total
040 / 15112	Provisions pour litiges	0,00	+ 25 000	25 000
Chapitre 13 / article 1341	Dotations d'équipement des territoires ruraux	174 192,62	- 25 000	149 192,62
041 / 2128	Autres agencements et aménagements	0,00	+ 1 030	1 030
Chapitre 13 / article 1323	Subventions d'investissement - département	72 900	- 1 030	71 870

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES				
Chapitre et article	Libellé	Montant voté	DM n°1	Montant total
040/15112	Provisions pour litiges	+ 25 000	- 25 000	0
Chapitre 21 - article 2188	Autres immobilisations corporelles	+ 232 147,19	+ 25 000	257 147,19

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget principal 2021 de la commune de Boisseuil,
- d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures utiles à l'exécution de la présente délibération.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
 Les jour, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

